



PROCES VERBAL

DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DE NOZERROY

SEANCE DU 08 juillet 2024

COMMUNE DE NOZERROY
3 PLACE DE LA MAIRIE
39250 NOZERROY

Nombre de conseiller : 8

Nombre de présents : 8

Pouvoir :

Nombre de votants : 8

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2024

Date d'affichage : 19.09.24

Le huit juillet deux mille vingt-quatre à 20h10, les membres du Conseil municipal de Nozeroy se sont réunis à la salle du Conseil de NOZERROY, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique CHAUVIN.

Présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de Séance : Marine BINETRUY

Invité : /

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du PV de la réunion du 3 juin 2024
- 2/ Gestion de Foncier
- 3/ Plan communal de Sauvegarde : retour sur la journée de formation et constitution d'un groupe de travail.
- 4/ Examen de devis
- 5/ Programme national pont : retour suite à diagnostic
- 6/ Bureau Maison des Annonciades : demande de location et demande de travaux
- 7/ Demande de location salle des jeunes
- 8/ Vie communale : Informations et Questions diverses
 - Animations estivales
 - Période de fermeture du secrétariat sur juillet et août
 - SICTOM
 - Dégradations suite aux orages

1/ Approbation du PV de la réunion du 3 juin 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres votants.

2/ Gestion de Foncier

- Echange de terrain ZH102 – ZH103

Une demande d'échange de terrain a été formulée auprès de la commune par M. et Mme HENRIET Jean-Claude et Claudine qui souhaitent agrandir la parcelle AE 378 dont ils sont propriétaires. Ils souhaitent échanger une surface de 85 m² de la parcelle ZH 102, dont ils sont propriétaires également, contre une surface équivalente de la parcelle ZH 103, propriété de la commune (mitoyenne des parcelles ZH102 et AE 378).

Les frais de bornage seront pris en charge par M. et Mme HENRIET.

Afin de régulariser cet échange sans soulte, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'échange foncier sans soulte entre la parcelle communale ZH 103 et la parcelle ZH 102 appartenant à M. et Mme HENRIET pour une surface de 85m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou, en son absence, son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

- Terrain ZE 21

Lors de la séance de conseil municipal du 4 février 2019, le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle ZE21 pour un montant de 55 000€ pour réserve foncière en attendant la mise en place du PLUI.

Ce dossier n'a pas été suivi d'effet dans les années qui ont suivi. M. le 2^{ème} adjoint a repris contact avec la SCP JACQUES GERMAIN il y a plusieurs mois pour que ce dossier puisse aboutir.

Dans le même temps, les travaux sur le PLUI ont avancé au niveau de la communauté de communes et le zonage des parcelles constructibles s'est affinée. La parcelle ZE 21 devrait donc apparaître comme zone constructible dans le PLUI définitif.

Une rencontre entre les élus et une des propriétaires du terrain au moins est à prévoir prochainement pour faire le point.

3/ Plan communal de Sauvegarde : retour sur la journée de formation et constitution d'un groupe de travail.

L'article L.731.3 du code de la sécurité intérieure rend obligatoire l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques détaillés dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM).

Le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 a fait évoluer les critères obligeant à la réalisation d'un PCS pour les communes exposées à des risques spécifiques.

Ainsi, la commune de Nozeroy, étant exposée au risque sismique modéré de niveau 3, a l'obligation de réaliser un PCS.

Conformément aux articles R.731-1 et R731-3 du code de sécurité intérieure, la commune dispose de 2 ans pour élaborer le PCS à compter du 30 décembre 2023.

Ainsi, M. le Maire et la secrétaire se sont rendus à une formation, proposée par l'AMJ, le 18 juin.

Des informations de bases et une trame ont été transmises. La rédaction a été engagée. Il est important de finaliser le document.

Un groupe de travail est constitué:

- o Dominique CHAUVIN, Maire.
- o Sylvie BOURGEOIS, correspondant incendie et secours.
- o François MIVELLE, 1er adjoint.

4/ Examen de devis

- **Débroussailleuse :**

Monsieur le 2ème adjoint indique que l'achat d'une nouvelle débroussailleuse est nécessaire. Des devis ont été sollicités auprès de deux professionnels et sont présentés au conseil. Une renégociation des devis est en cours.

- **Maison de pays :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis complémentaire demandé à l'entreprise LIETTA Bruno pour le démontage et l'évacuation d'un plafond placoplâtre et laine de verre à la maison de pays pour un montant de 600€ HT soit 720€ TTC.

5/ Programme national pont : retour suite à diagnostic

Monsieur le Maire rappelle que la commune a candidaté pour le Programme National Pont qui accompagne les collectivités dans l'amélioration de la connaissance de leurs ouvrages d'art. Il s'agit d'un programme de recensement et d'évaluation des infrastructures qui permet de définir si certains ouvrages nécessitent des travaux de réparation.

Les ouvrages concernés sont :

- Les ponts d'une ouverture supérieure à 2m, supportant une voirie communale revêtue.
- Les murs de soutènement d'une hauteur supérieure à 2m (hors parapets), supportant une voirie communale revêtue.

Ainsi, pour la commune de Nozeroy, le diagnostic effectué par le CEREMA le 30 avril 2024 concerne les murs des jardins de Trébief. Un carnet de santé a été transmis pour 4 portions de mur.

Il ressort que :

- Pour 2 portions, l'ouvrage est dans un état général correct.
- Un des murs est dans un état général moyen avec un bombement à surveiller.
- La dernière portion nécessite des travaux de dévégétalisation afin de réaliser une inspection complète. Un bombement a été observé et peut indiquer que la structure présente des pathologies importantes.

Les salariés de SOELIS seront mis à contribution pour désherber les deux murs concernés par les risques.

6/ Bureau Maison des Annonciades : demande de location et demande de travaux

- **Demande de location :**

Madame Lola ROSSIER, thérapeute et accompagnante périnatale souhaiterait pouvoir exercer son activité dans un bureau à la Maison des Annonciades. Elle propose un partage de bureau avec Madame Mélodie CHABOD (bureau 3 bis).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DONNER** une suite favorable à cette demande.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec la personne intéressée en fixant le montant de la redevance conformément à la délibération 2024_06D du 05 février 2024 (20€/mois/15 m², comprenant les charges de chauffage, d'électricité et d'eau, pour l'utilisation d'un jour par semaine)
- **PRECISE** que le local ne pourra pas servir de lieu d'exposition fréquentée par le public.

- Atelier partagé

Madame ROSSIER fait également partie de l'association L'atelier des Rêves et souhaiterait pouvoir occuper un autre espace pour la création d'attrapes rêves. Elle souhaite savoir si un atelier partagé ou un espace serait disponible pour un atelier de création.

Un rendez-vous sera pris avec Mme ROSSIER, pour visiter les locaux et voir si un local lui convient. Un tarif sera défini en fonction du local choisi et du temps d'exploitation.

- Travaux Bureau Maison des Annonciades

Madame CHABOD Mélodie, locataire d'un bureau à la maison des Annonciades pour l'exercice de son activité, souhaiterait pouvoir effectuer quelques travaux de rafraîchissement.

M. le 2ème adjoint prendra attache avec Mme CHABOD pour définir l'ampleur des travaux, et par principe la commune participera aux frais de fournitures.

7/ Demande de location salle des jeunes

Madame CASSUS Véronique, membre de l'association « Graines de sauvage » est à la recherche d'une salle pour leurs activités de vannerie. En effet, le groupe se retrouve à la salle communale de Cize un dimanche par mois d'octobre à avril mais des travaux sont programmés en 2025.

Le groupe est à la recherche d'un nouveau lieu pour ses activités.

Le conseil municipal accepte cette demande, sous réserve que leurs séances n'aient pas lieu les dimanches qui se trouvent dans les vacances scolaires de notre zone et que les pots d'accueil soient transférés à la maison de pays.

Le tarif appliqué sera le même que pour les associations hors Nozeroy soit 55€ par dimanche.

8/ Vie communale : Informations et Questions diverses

- Animations estivales

Nous évoquons le problème des poubelles, lors des différentes manifestations, nous cherchons des solutions pour évacuer les déchets.

La commune comme à l'habitude participera à certaines tâches (barrières, utilisation du tracteur, panneaux...).

- Période de fermeture du secrétariat sur juillet et août

Le secrétariat sera fermé pour congé du 15 au 19 juillet puis du 12 au 23 août.

L'agent d'entretien sera en congés du 8 au 20 juillet.

- SICTOM

Plusieurs problématiques ont été soulevées par les habitants suite à la mise en place de la redevance incitative notamment concernant la facturation de la redevance aux propriétaires de biens non occupés, l'absence de remplacement des bacs qui ont été demandés et l'absence de puce sur certains bacs.

Concernant le 1^{er} point, François MIVELLE, 1^{er} adjoint délégué SICTOM est informé de la situation et doit en échanger avec M. David ALPY, 6ème vice-Président du SICTOM en charge de la déchetterie de MIGNOVILLARD et de la collecte sur le secteur de Nozeroy.

Monsieur CHAUVIN, Maire, interpellera M. SAILLARD, président du SICTOM, lors de la prochaine réunion de Communauté de Communes.

- Dégradations suite aux orages

Suite à l'orage survenu le mercredi 26 juin, un ravinement a été observé au niveau des talus du champ exploité par Mathieu CHAUVIN en descendant au stade. Le service d'exploitation des routes de Nozeroy est intervenu rapidement pour déblayer la route. Les talus ont été refaits

Les fortes pluies ont également engendré une rupture de canalisation d'évacuation des eaux de pluie au Moulin du Saut. M. le Maire et le 2^{ème} adjoint se rendront sur place.

- Micro-crèche

Nous avons observé des retards loyers. Nous avons interpellé la directrice à ce sujet.

Fin de séance à 22h00

Commentaires formulés à la réunion du 16.09.2024 :

A NOZEROY, le 16.09.2024

Dominique CHAUVIN,

Maire,



Marine BINETRUY

Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

